

GALA CHARLEVOIX RECONNAÎT 2019 :

Importante contribution à un artiste d'ici pour la création
et la réalisation du trophée des 5 prochaines éditions

CHARLEVOIX, 15 octobre 2018 – La Chambre de commerce de Charlevoix et le Casino s'unissent pour proposer un concours aux artistes et artisans de la région pour la création du trophée qui sera remis aux lauréats des 5 prochaines éditions du *Gala Charlevoix reconnaît*.

Les œuvres seront jugées sur leur originalité et leur esthétisme. Le concours est ouvert à tous les artistes et artisans de Charlevoix, membres de la Chambre de commerce, ou le devenant au moment de proposer leur conception. Tous les matériaux et médiums sont acceptés : bois, verre, métal, vitre, bronze, vitrail, tissu, etc. L'œuvre proposée, qui doit obligatoirement être une création originale, peut être en 2 ou 3 dimensions, selon le choix de son créateur. Ce nouveau trophée s'appellera *Avantage*, afin de souligner l'importance des retombées qu'il engendre pour son récipiendaire.

Forte de son partenariat avec le Casino, la Chambre a pu revoir à la hausse l'enveloppe budgétaire consacrée au concours. L'artiste retenu recevra une bourse de 1 000\$. «Nous sommes heureux d'impliquer les artistes au *Gala Charlevoix reconnaît*, puisqu'ils participent au rayonnement et au développement économique de la région», rappelle Julien Dufour, coprésident de la Chambre de commerce.

L'artiste dont l'œuvre aura été choisi devra produire 75 exemplaires du trophée, dont les 15 premiers devront être prêts à temps pour l'édition 2019 du gala, le 31 janvier prochain. Grâce à la participation financière du Casino et de Loto-Québec, l'artiste sera rémunéré 300\$ par trophée produit; une commande représentant 22 500\$. «C'est une occasion de mettre en valeur deux grandes richesses de Charlevoix, soit l'excellence entrepreneuriale et le talent de nos artistes. Loto-Québec et le Casino sont très fiers d'y contribuer», souligne Philippe Chantal, directeur général du Casino de Charlevoix.

En plus, l'œuvre et son créateur bénéficieront d'une campagne de presse et d'une annonce d'une page dans le programme officiel du gala. L'artiste sélectionné sera également invité gracieusement à la soirée de remise de prix. «Les lauréats du gala sont toujours très fiers d'exhiber leur trophée dans leur commerce ou entreprise. Il s'agit là d'une belle tribune pour mettre en valeur nos créateurs», commente Raphaël Dubois, coprésident de la Chambre.

Les trophées des 3 dernières éditions du *Gala Charlevoix reconnaît* avaient également été conçus et réalisés suite à un concours, plus modeste toutefois, auprès d'artisans. Jean-François Lettre, ébéniste, Jean-Pierre Léger, artisan verrier et Ludovic Gervais, créateur de matières, ont tour à tour vu leurs œuvres exposées dans les commerces de la région.

«Nous remercions le Casino de Charlevoix de ce partenariat annuel pour promouvoir le gala. Cette association nous permet de bonifier cette prestigieuse soirée afin de souligner le travail exceptionnel de nos entrepreneurs», souligne Johanne Côté, directrice générale de la communauté d'affaires.

Les artistes et artisans intéressés doivent faire parvenir un prototype de l'œuvre proposée avant le vendredi, 30 novembre à 16h au bureau de la Chambre de commerce de Charlevoix, situé au 11 rue Saint-Jean-Baptiste, bureau 209, à Baie-Saint-Paul. Un jury composé de représentants de la Chambre de commerce et du Casino de Charlevoix, évaluera les propositions et procèdera au choix final. L'artiste retenu sera prévenu avant le 15 décembre. Tous les détails au www.creezdesliens.com.

-30-

Source et informations : Johanne Côté | directrice générale
La Chambre de commerce de Charlevoix
418 760-8648, poste 303

